

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 7 avril 2023

VI. Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 9 décembre 2022

VU l'article L712-2 du Code de l'Éducation ;

VU les statuts de l'Université d'Orléans

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du vendredi 9 décembre 2022.

Ledit procès-verbal est joint en annexe.

Le Conseil d'administration approuve le procès-verbal du Conseil d'administration du vendredi 9 décembre 2022.

Effectif Statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	atteint
Membres présents :	22
Membres représentés :	4
Total :	26

Décompte des votes :

Abstentions :	-
Votants :	26
Blancs ou nuls :	-

Suffrages exprimés :	26
Pour :	26
Contre :	-

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Orléans, le 11/04/2023

Le Président de l'Université



Éric BLOND

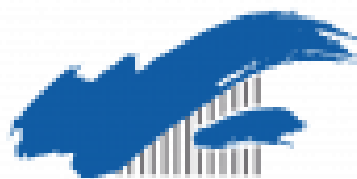
DÉLAI DE RECOURS :

En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université d'Orléans (Château de la Source – 45100 Orléans) et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Université
d'ORLÉANS**

Procès-Verbal du Conseil d'administration

Séance du 9 décembre 2022

ORDRE DU JOUR :

POLITIQUE GENERALE

1. Délibération relative à la campagne d'emplois BIATSS 2023
2. Délibération relative au Budget initial 2023
3. Délibération relative aux tarifs 2023
4. Plan de sobriété énergétique

POLITIQUE VIE ETUDIANTE

5. Délibération portant sur les éléments règlementaires fixés pour la campagne Parcoursup 2023
6. Délibération relative aux dates de campagne de candidatures fixées dans le cadre de la campagne « Trouver mon Master 2023 »
7. Délibération portant création du Diplôme Inter-universitaire « Professeurs et Conseillers principaux d'éducation stagiaires – entrée dans le métier » à l'INSPE
8. Délibération portant attribution de subventions accordées aux associations étudiantes dans le cadre du FSDIE

QUESTIONS DIVERSES

Administrateurs-rices du Conseil d'administration :

NOM	Présent-e-s	Représenté-e-s par :
Etudiant-e-s		
AUTISSIER Nicolas	Présent	
<i>RAYMOND Fleur</i>		
BENUSSI THIOUNE Mouhammad	Présent	
<i>HAMADA Moinaecha</i>		
ESSOMBA ATANGA Cyril	Présent	
<i>WAZNI Kiara</i>		
LECLERC Sasha	Présente	
<i>GLOMBARD Jérémy</i>		
OTTMANN Emma	Excusée	
<i>BRANCHY Rodrigue</i>	Présent	
PUENTE Pierre-Antoine	Présent	
<i>SIBERT Tristan</i>		
Professeurs et assimilés		
BELLANDO Raphaëlle	Présente	
BLOND Éric	Présent	
BRUAND Ary	Présent	
DESTANDAU Emilie	Présente	
FISCHER Karin	Présente	
NEDJAI Rachid	Excusé	M. BRUAND
THANY Steeve	Présent	
TOUMI Hechmi	Absent	
Autres EC, enseignants et chercheurs		
CLOISEAU Gilles	Excusé	
HENRY Laurent	Présent	
LEGOY Corinne	Présente	
MATHIEU Nathalie	Présente	
MAUCLAIR Stéphanie	Excusée	Mme AUDRY-LEGRAND
PARET Karine	Excusée	Mme BELLANDO
PELLERIN Nadia	Présente	
ROSTANT Julien	Excusé	Mme PELLERIN
Personnels Ingénieurs, Administratifs, Techniques et Bibliothèques		
AUDRY-LEGRAND Vanessa	Présent	
BION David	Présent	
BOCHE Alexis	Présent	
BOUCEFFA Richard	Présent	
DAVID Pamela	Présente	
ROIGNOT Amélie	Présente	
Personnalités extérieures		
BESNIER Anne	Excusée	M. HAMON
GAIL France Aimée	Présente	
GAUTROT-LAMOUREUX Pascale	Présente	
GRANDJEAN Sylvie	Excusée	
HAMON Ludovic	Présent	
LABADIE Nadia	Excusé	M. MONTILLOT
MALBO Gérard (suppléant)		
MONTILLOT Florent	Présent	
REY Julien	Présent	

Quorum (début de séance) :

Nombre de présent-e-s : 27

Nombre de procurations : 6

Le quorum est atteint.

Invité-e-s permanent-e-s (par ordre alphabétique) :

M. MAKASSY, représentant du Recteur, Chancelier des universités
Mme QUILICHINI, Vice-Présidente du Conseil d'administration
Mme RUILIER, Directrice Générale des Services

Invité-e-s au titre de la séance (par ordre alphabétique) :

Mme ANDREAZZA, Présidente du Conseil académique
M. ARTUSO, Directeur de cabinet
M. BONNET, Vice-Président de la Commission Recherche
Mme LETORT, Vice-Présidente déléguée aux moyens
Mme LORIOT, Directrice générale des Services Adjointe à la Formation et à la Vie Etudiante
Mme MAGNERON, Administratrice provisoire de l'INSPE
Mme MALON-COUSSEAU, Directrice des Ressources Humaines adjointe
Mme MOULAY, Directrice générale des Services adjointe
Mme RAMBERT, Directrice des Affaires Financières
M. RINGUEDE, Vice-Président de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire
M. ROY, Vice-Président délégué « développement durable »
M. SORNIQUE, Vice-Président Etudiant

Secrétariat de séance assuré par :

Mme KRUMHORN, assistante de direction

La séance démarre à 8h45. Elle est présidée par M. Éric BLOND, Président de l'Université d'Orléans.

➤ **Point d'informations générales :**

Elections des représentants des usagers au conseil d'administration :

Le Président informe du renouvellement total de l'ensemble des représentant-e-s des étudiant-e-s au Conseil d'Administration suite aux élections des représentants des usagers dans ce conseil qui se sont en effet déroulées du 28 au 30 novembre 2022 :

- 2 étudiantes et 1 étudiant ont été élus au titre de la liste « O'Campus »,
- Un étudiant élu au titre de la liste « UNI : on agit, tu réussis »,
- Un étudiant élu au titre de l'UNEF,
- Un étudiant élu au titre de « Rallions nos idées pour notre université », nouveau groupe qui intègre le Conseil d'Administration.

Le Président remercie ces étudiant-e-s investis pour leur présence pour cette première séance du Conseil d'Administration.

Le Président profite de l'occasion pour rappeler quelques règles à l'ensemble des administrateurs-rices. Il rappelle d'une part que les personnes présentes, administrateurs-rices ou invité-e-s doivent demander la parole au Président avant d'intervenir. Le Président veillera, bien évidemment, à ce que chacun puisse bénéficier de son temps de parole. Après avoir rappelé quelques détails techniques liés à l'utilisation du matériel du Salon des Présidents, le Président invite chaque intervenant à préciser son identité avant de prendre parole, afin de simplifier le travail de rédaction des procès-verbaux réalisé à l'aide d'enregistrements audio. Il rappelle que ces enregistrements n'ont pour objet unique que d'accompagner le travail de rédaction et ne sont en aucun cas diffusés.

Il est attendu que les interventions soient au maximum, et dans la mesure du possible, condensées en évitant des répétitions successives, et ceci afin de permettre à chacun de prendre la parole au gré des sujets.

Le Salon des Présidents, qui accueille les séances du Conseil d'Administration, offre une visibilité photographique de l'ensemble des Présidents successifs de l'Université d'Orléans. Le Président invite à ce titre les administrateurs-rices à examiner les photographies datées qui permettent de dresser un bref historique de la présidence de l'Université. Le Président souligne également la présence des anciens Présidents lors de la cérémonie organisée en juillet à l'occasion du départ à la retraite de William MAROIS, Président de l'Université d'Orléans de 1988 à 1992.

Le Président remercie par avance les administrateurs-rices pour leur présence assidue aux séances et précise qu'une formation sur les sujets relevant de la compétence du Conseil d'Administration (notamment sur les questions budgétaires), pilotée par la Vice-Présidente aux Moyens, la Directrice des Affaires Financières, Mme RAMBERT et l'Agent Comptable qui remplacera M. TEILLAUD, sera proposée à l'ensemble des administrateurs-rices et invité-e-s permanent-e-s au Conseil d'Administration. Il regrette cependant que cette formation n'ait pas pu se tenir avant le vote du budget prévu ce jour.

Changement des conditions financières des distributions Automatiques :

Le Président informe de l'évolution des conditions du marché de distribution automatique à compter du 2 janvier 2023. Cette évolution est liée à la volonté du propriétaire de partager sa baisse de recettes. Le taux de redevance dont bénéficie l'université reste inchangé mais la tarification pour les usagers évolue de manière à inciter les utilisateurs à venir avec leurs propres gobelets réutilisables. Les machines seront munies d'un système de nettoyage des gobelets pour garantir des questions d'hygiène. L'augmentation sera de 5 centimes sur les boissons chaudes classiques et 10 centimes sur les boissons chaudes gourmandes, les boissons fraîches et les produits alimentaires. Il n'y aura pas d'augmentation du prix du café si l'utilisateur opte pour l'emploi de gobelet réutilisable. Des gobelets Université, proposés par le Vice-Président délégué au développement durable sont actuellement gratuitement distribués. Le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS) propose également l'achat de gobelets réutilisables pour un prix unitaire d'un Euro.

Convention de coordination territoriale :

Le Président rappelle que les administrateurs ont été destinataires d'un document de travail qui synthétise les sujets et groupes de travail associés, les invitant à proposer des sujets complémentaires. Regrettant le manque de candidatures, le Président invite les administrateurs à se porter volontaires. Le Président propose que des élus d'une autre liste que celle représentée par l'équipe de gouvernance puissent se présenter afin de garantir une certaine pluralité dans la représentativité des groupes. Les travaux des groupes débiteront en janvier 2023.

Classement des meilleures villes étudiantes 2022-2023 :

La ville d'Orléans entre à la 4ème place du palmarès de l'Étudiant des « villes moyennes où il fait bon étudier ». Le Président salue la belle progression de la Ville, résultat de l'image de l'établissement et de la ville en elle-même, améliorée notamment grâce à la diminution du coût de la vie pour les étudiants et à une vie étudiante active. L'objectif futur serait d'arriver à atteindre le podium de ce palmarès.

Transformation du Centre Hospitalier Régional d'Orléans (CHRO) en Centre Hospitalier Universitaire d'Orléans (CHUO) :

La signature de la convention, qui devait avoir lieu le 7 décembre 2022, vient d'être repoussée à une date ultérieure qui devra permettre la présence de Madame la Première Ministre.

Visite du secrétaire général pour l'investissement :

Le Président informe de la visite de M. Bruno BONNELL, Secrétaire Général pour l'Investissement en charge des Programmes Investissements d'avenir n°4 (désormais appelé « France 2030 »). M. BONNELL a, d'une part, rencontré l'Institut National des Sciences Appliquées (INSA) et l'Université de Tours à Blois avant de visiter l'Université d'Orléans, rencontre au cours de laquelle le Président a été invité à présenter le projet MINERVE. M. BONNELL a expliqué disposer d'une enveloppe intéressante pour répondre à des projets, ce à quoi le Président a justement répondu avoir de nombreux projets nécessitant des fonds. M. BONNELL a également annoncé que les prochains appels à projets démarreront désormais par deux pages destinées à estimer la poursuite ou non de la procédure (comme ANR).

Audition de C-VaLo :

Le Président informe de l'audition de C-VaLo devant le COGEXP (Comité de Gestion des EXPérimentations) le 22 novembre 2022. L'audition s'est bien passée avec des premiers retours assez positifs qui laissent entendre une réelle écoute et un soutien financier. Le Président rappelle que C-VaLo, qui accompagne le développement de startups, ne dispose plus, malgré les beaux projets en construction, des fonds pour aider les startups.

Comité de pilotage (COPIL) de la plateforme MACLE :

Le premier comité de pilotage de la plateforme MACLE s'est déroulé le 8 décembre 2022. Le Président rappelle que MACLE est une plateforme mutualisée en phase d'expansion avec le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) et le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM). Dans un esprit d'alternance, il a été convenu que la présidence de ce COPIL serait tout d'abord assurée par le Président de l'Université d'Orléans avant d'être relevé par le CNRS puis le BRGM. Le BRGM ne souhaitait, en effet, jusque-là pas assurer la gestion de cette plateforme sur laquelle aucun de ses personnels n'est à ce jour affecté.

Le Président propose de démarrer par la présentation du budget initial 2023.

Pour faire face à la situation économique (coût de l'énergie, inflation...), le choix a été fait de ne pas toucher à la qualité de la formation ainsi qu'aux capacités de soutien et de support grâce au maintien de campagnes d'emploi « normales » au regard des moyens de l'établissement.

La campagne d'emploi est globalement soutenue, que ce soit au niveau de l'ouverture des concours pour les enseignants-chercheurs ou pour les personnels ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé et des bibliothèques (BIATSS) que du recrutement de Contrats à Durée Déterminée (CDD) et Indéterminés (CDI). Le Président rappelle que l'objectif n'est pas de diminuer le nombre de personnels mais de prendre en compte les difficultés de recrutement. Les difficultés actuelles de recrutement correspondent à une situation vécue en Région Centre-Val de Loire comme sur l'ensemble du territoire.

La Région est très attractive car son taux de chômage est très bas ce qui a conduit à une grande concurrence entre les administrations sur des fonctions de type informatique ou marchés publics... Cette tendance est généralisée dans toutes les universités avec une tension liée au marché de l'emploi. L'Université se retrouve avec environ 38 postes non pourvus fin 2022.

Il a par conséquent été fait le choix de se consacrer à pourvoir les postes vacants avant d'en publier de nouveaux. Il a également fallu prévoir une marge financière afin de revoir le régime indemnitaire pour arriver à être davantage attractifs et concurrentiels. En contrepartie, la campagne d'emplois BIATSS apparaît donc comme raisonnable pour garder cette marge sur les grilles indiciaires (pour les contractuels et CDI) et indemnitaires. Ces arbitrages amènent à la campagne d'emplois présentée ce jour ainsi qu'au budget initial muni d'indicateurs qui, même s'ils peuvent paraître inquiétants, sont complètement assumés. Tous ces choix conduisent donc à un déficit budgétaire « assumable » qui a été présenté et validé par le rectorat et a conduit à des échanges instructifs. Le rectorat a d'ailleurs partagé le fait que le budget de l'Université était comparable à celui des autres établissements de la Région. Le Président ajoute que le budget est même comparable avec celui des autres universités de France. De nombreuses universités ont effectivement fait le choix similaire de ne pas toucher à leurs campagnes d'emplois. Certaines présentent même un solde budgétaire positif et ont réussi à ne pas toucher à leurs résultats. Certains établissements sont, par exemple, partis des départs à la retraite, ont retiré le GVT des dernières années et ont construit une campagne d'emplois à partir de ces données.

POLITIQUE GENERALE

1. Délibération relative au Budget Initial 2023.

Le Président signale que la Vice-Présidente déléguée aux moyens, Mme LETORT, appuyée par les services, a travaillé dans des conditions anormales puisque le Ministère a transmis la notification provisoire après la construction budgétaire avec un mois de retard. L'évaluation de la SCSP a été construite sur la base d'articles de presses et d'hypothèses. Le Président remercie les services de la Direction des Affaires Financières et de l'Agence Comptable pour avoir accepté de travailler dans des conditions qu'il qualifie d'anormales.

Mme LETORT salue le travail réalisé par les services financiers et plus particulièrement Mme RAMBERT, Directrice des Affaires Financières et la responsable du service du Budget, Mme GILLET, ainsi que les services Ressources Humaines et l'Agence Comptable (pour la partie patrimoniale).

Le Président propose à Mme LETORT, Vice-Présidente déléguée aux moyens, de présenter le projet de Budget Initial 2023.

La présentation est jointe en annexe.

Suite à cette présentation, le Président ajoute que le Ministère a accepté de descendre à 15 jours le seuil de vigilance sur les fonds de roulement. Des résultats négatifs ont été présentés par la majorité des établissements en raison, notamment, du fort impact de l'augmentation du coût des fluides et du choix de maintenir une campagne d'emplois soutenable. Le Président ajoute qu'il sera difficile de reproduire le même schéma en 2024 : les projections laissent présager qu'une aggravation de la situation économique française risque d'amplifier encore davantage la situation financière des universités et obligerait le Ministère à intervenir. Les propositions faites aujourd'hui apparaissent, selon le Président, comme étant les plus appropriées au regard de la situation.

Mme LETORT relève une erreur en haut de la page 12 du rapport de l'ordonnateur : la trésorerie correspond en effet à 69 jours de charges décaissables et non 80 jours comme indiqué.

Suite à cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs-rices.

Mme BELLANDO souhaite exprimer sa satisfaction que soit notée l'absence de soutien de l'Etat en terme d'augmentation du point d'indice dans le budget. L'établissement a été extrêmement contraint pour essayer de revenir à l'équilibre alors que la dynamique de masse salariale (qui obligeait assez naturellement à une augmentation de dotation) n'a pas été faite malgré l'augmentation du nombre d'étudiant-e-s. Jusqu'à ce jour, l'Université a toujours été « sage ». Désormais, la présentation budgétaire révèle les soldes négatifs, preuve que l'Etat prend des décisions qui impactent la masse salariale sans en assumer la responsabilité.

Mme BELLANDO ajoute être étonnée que les étudiant-e-s ne soient pas fortement mobilisées. L'Université marche sur un fil depuis des années et cette situation est intenable : si on veut tenir le budget, il faudrait diminuer notre offre de formations. Mme BELLANDO salue le travail des services et soulève le manque de respect avec une arrivée des informations après la date limite. Mme BELLANDO précise avoir déjà souligné que l'Université avait été un peu prudente face à l'annonce des aides de l'Etat en indiquant qu'il valait mieux attendre les notifications et on se rend finalement compte que cette prudence était justifiée. Ce budget révèle, selon Mme BELLANDO, un conflit impossible à tenir dans lequel nous met le Ministère. Même si le résultat est négatif, Mme BELLANDO salue l'esprit de construction budgétaire proposé.

Mme FISCHER ajoute que la hausse du point d'indice ne rattrape pas l'inflation et qu'en plus l'Etat laisse assumer aux établissements quelque chose de non assumable. Elle salue également une construction budgétaire plus transparente qui affiche clairement cette posture.

Le Président signale que l'ensemble des collègues qui participent à ce travail sera sensible à ces remarques et remercie d'avoir constaté la situation extrêmement tendue.

M. BOCHE considère que l'Université se retrouve dans un niveau d'incertitude budgétaire inédit. M. BOCHE admet être inquiet face à cette situation qui rend difficile l'exercice des administrateurs-rices et encore plus celui des étudiant-e-s qui rejoignent le Conseil aujourd'hui. M. BOCHE relève l'incertitude, au-delà de la question du montant, qui va même jusqu'à l'incertitude de l'annonce de ce montant. Il relève également l'incertitude sur les conséquences de la forte crise de l'inflation que connaît le pays en matière énergétique notamment et leurs incidences sur le montant des dépenses. Mais malheureusement il y a aussi des certitudes qui sont finalement toujours les mêmes à savoir : l'insuffisance du budget de l'Etat consacré à l'enseignement supérieur et à la recherche, année après année. Les annonces ministérielles et les derniers projets de Lois de Finances confortent cette idée et on voit encore plus l'ampleur des manques ressentis au sein des universités françaises. Autre certitude, la dégradation de la situation budgétaire de l'établissement qui se poursuit (avec un solde budgétaire négatif estimé à moins 5 Millions d'euros en 2023) et la persistance d'une politique d'austérité budgétaire identique à celle imposée depuis des années. Alors qu'on connaît tous l'inflation au quotidien, l'établissement arrive à baisser de 2,5% ses dépenses de fonctionnement malgré une hausse du coût des fluides de 2 millions d'Euros. M. BOCHE précise que l'établissement justifie cette situation grâce à une meilleure anticipation des dépenses avec les composantes. Pour la Fédération Syndicale Unitaire (FSU) cependant, cette situation est le résultat d'un nombre trop peu important de collègues affectés aux fonctions budgétaires et comptables empêchant ainsi un suivi des dépenses et des recettes. Même si le nombre d'étudiant-e-s inscrits a diminué cette année, l'établissement est plombé par cette insuffisance des dotations de l'Etat et par ces coupures budgétaires imposées par ce mandat et les précédents dans un prétendu plan de retour à l'équilibre. M. BOCHE souhaite développer les nouvelles sources à la fois d'inquiétudes et d'interrogations exprimées par la FSU. La première concerne la Contribution à la Vie Etudiante et de Campus (CVEC). La question du reliquat, estimé à 800 000 Euros par la gouvernance mais bien au-delà par la FSU, est enfin abordée : cette taxe, prélevée sur les étudiant-e-s non boursiers (et qui malheureusement est également mal suivie en raison d'un manque de personnels), voit un montant important de reliquat. Certes l'annonce d'une étude pour une maison des étudiants de 50 000 Euros peut être envisagée comme une bonne nouvelle, mais au moment où la Présidente du Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires (CNOUS) a annoncé cette semaine que les œuvres universitaires se trouvaient dans une situation de tension inédite compte tenu de la pression énorme et des attentes énormes des étudiant-e-s sur le repas à un Euro et le repas à 3,30 Euro et qu'ils ne sont plus en mesure de faire face à cette situation, la FSU s'interroge sur ce reliquat et sur les politiques qu'auraient dû engager l'établissement au sortir du confinement notamment pour poursuivre ce qui avait été fait par l'ancien Président, à savoir un achat massif de bons alimentaires pour les étudiant-e-s en difficulté. La FSU s'interroge d'autant plus face à l'ouverture annoncé d'une œuvre humanitaire en dehors du campus sans participation financière de l'établissement et destinée à venir en aide aux étudiant-e-s en situation de précarité.

M. BOCHE évoque ensuite sa seconde source d'inquiétude, répétée à plusieurs reprises à la fois en Comité Technique et en Conseil d'Administration qui concerne la revalorisation indemnitaire pour les personnels BIATSS avec l'annonce de 450 000 Euros. Cet effort est jugé beaucoup trop tardif et insuffisant et ne permettra pas de rattraper le retard indemnitaire des personnels administratifs de l'AENES comparé à celui des collègues affectés en collèges, lycées ou services académiques. Un vaste plan pluriannuel avait été mis en place dans l'établissement il y a quelques années afin d'essayer de rattraper ce décalage et a conduit au départ de plusieurs collègues.

Malheureusement, le dossier n'est toujours pas amorcé et l'établissement se trouve toujours dans une situation qui ne lui permettra pas de retrouver son attractivité. Cette question avait été déjà posée l'an passé, avant même la crise et la guerre en Ukraine, et interroge sur la capacité de l'établissement à réussir les deux projets phares amorcés c'est-à-dire la faculté de médecine et le CHUO d'une part et le déménagement à Madeleine d'autre part. En vue de ce qui est présenté et de la dispersion dans d'autres projets (DémoES, ATHENA, MINERVE...), ce n'est plus une simple interrogation qui se pose mais une considération que l'Université ne va pas réussir les engagements forts sur lesquels elle est attendue. L'ensemble de ces raisons poussera la FSU à voter contre ce projet de budget.

Le Président remercie M. BOCHE pour son intervention et souhaite apporter quelques éléments complémentaires. Sur l'insuffisance du budget accordé par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, d'une part, le Président rappelle ne pas hésiter à souligner à la fois le manque de soutien du Ministère quand c'est le cas mais également quand le soutien est réel. Les annonces faites sur la Loi de Programmation de la Recherche (LPR) sont, par exemple, suivies et maintenues. On observe sur la pré-notification une augmentation non négligeable qui va concerner le Régime Indemnitaire pour les Enseignants-Chercheurs (RIPEC). Même si des critiques sont toujours possibles, cet engagement est toutefois tenu par le Ministère.

Sur la médecine également, et malgré des désaccords de lecture sur la notification qui doivent être approfondis avec le Ministère la semaine prochaine, les créations de postes annoncées sont globalement tenues. Ensuite sur la dégradation budgétaire, les chiffres le prouvent et c'est une réalité constatée. Sur la poursuite des restrictions budgétaires et la politique d'austérité, le Président considère que la FSU en fait une « obsession ». Non, il ne s'agit pas d'une politique d'austérité mais un peu de rationalisation. Inciter à faire du covoiturage avec un véhicule de service, par exemple, permet d'effectuer des économies et le service logistique œuvre très bien dans ce sens. On constate effectivement une meilleure optimisation de l'utilisation des véhicules et ce n'est qu'un exemple parmi d'autres. Sur la CVEC, le Président tient à être très clair. Ce sujet pose la question de la confiance dans les services : si le service financier établit des tableaux auprès des étudiant-e-s, des administratrices qui le demandent et que les données sont contestées, cette opposition illustre le manque de confiance dans le résultat du travail produit par les services. Ces montants sont suivis puisqu'il s'agit d'un impôt fléché, qui ne peut absolument pas être dépensé autrement que pour les dépenses prévues et qui doivent être justifiées. Quel serait l'intérêt des services à produire des chiffres qui ne seraient pas bons ? Le contrôle de la Cour des comptes n'a pas fait ressortir des chiffres erronés et pourtant ces données ont bel et bien été vérifiées. Le Président réitère ainsi sa confiance dans le travail réalisé par les services de la Direction des Affaires Financières et de l'Agence Comptable.

Sur l'indemnitaire, le Président admet qu'il est meilleur dans les collèges et les lycées voire même dans certaines universités, mais à quel prix ? Celui d'avoir davantage de contractuels et moins de titulaires. L'Université d'Orléans n'a pas choisi de faire ce choix et possède d'ailleurs le taux de titulaires parmi les plus élevés de France. L'établissement ne peut à la fois faire le choix d'une hausse généralisée de l'indemnitaire et d'un budget à l'équilibre : son choix s'est donc tourné vers le maintien de ses titulaires. Pour clore ce débat, le Président souhaite revenir sur la capacité de l'établissement à assumer tous les projets (médecine, Madeleine, ATHENA, France 2030, MINERVE ou d'autres en cours d'obtention...). Ce qui est intéressant ce sont les créations d'emplois qui vont en découler (environ 10 postes pour MINERVE pour le Learning Lab, 4 postes pour PRO3...), même si le Président admet qu'il s'agira de contractuels uniquement recrutés pour la durée du projet.

Mme LETORT souhaite revenir sur la baisse de 2,5 % du fonctionnement.

Elle souhaite tout d'abord rappeler que, sur l'enveloppe de fonctionnement du compte financier 2021, le taux d'exécution était de 71% : 32.5 millions étaient inscrits et 23 millions consommés. 35 millions ont été inscrits en 2022 contre 28 millions exécutés. Le montant actuel se situe bien au-dessus de l'exécution de 2022 et il n'y a pas de crainte à avoir sur cette enveloppe de fonctionnement.

Le Président précise que le budget initial présente des prévisions de dépenses et ce qui est constaté est que chaque composante, laboratoire ou service, a une tendance à prévoir plus de dépenses par crainte d'obtenir moins. Ce mécanisme engendre une inscription en prévision importante et une dépense réelle constatée moindre (avec toutefois d'année en année un meilleur compte financier et des écarts qui se creusent). Pour permettre de réduire les dépenses de 2,5%, il a donc été présumé que les collègues allaient, comme chaque année, surestimer et les services ont tenté de réduire ces surestimations en conséquence.

Mme ROIGNOT laisse entendre les effets de la crise sanitaire sur ces éléments. Mme ROIGNOT se dit également étonnée par le fait qu'en septembre les services ont été empêchés d'engager des dépenses de restauration, ce qui explique également qu'ils n'aient pu réaliser les dépenses qu'ils avaient envisagé. Elle rappelle à ce titre que le sujet a d'ailleurs été relayé par la presse.

Le Président trouve intéressant qu'un personnel de l'Université utilise la presse pour prendre connaissance du fonctionnement de l'établissement. Il rappelle à ce titre la position de Mme ROIGNOT, actuelle directrice adjointe d'un service, et demande de préciser les dépenses qui lui auraient été refusées. Ce sur quoi Mme ROIGNOT et M. BOCHE rappellent être présents en tant que représentants des personnels et non eu égard de leurs fonctions.

Le Président rappelle ensuite qu'il n'y a pas eu d'arrêt des « frais de bouches » mais une demande de suivi des seuils de marchés publics, qui n'étaient jusque-là pas suivis. Le suivi par code Nomenclature Achats Recherche Enseignement Supérieur (NACRES) désormais appliqué permet un suivi plus fin des dépenses ce qui a permis de déceler un dépassement du seuil légal des marchés publics, d'où cette alerte. Un marché public a été mis en place, mais il n'y a pas eu moins de dépenses.

Mme RAMBERT précise que l'inscription budgétaire en fonctionnement n'est codifiée que depuis un an, ce qui ne permet pas, à ce jour, d'estimer une diminution des frais de bouche. D'autre part, le code de la commande publique impose un respect d'un certain nombre de réglementations notamment un avis de publicité à 90 000 Euros Hors Taxes (HT). Au niveau transversalité, la cartographie des achats mise en place depuis plus d'un an a permis de détecter que l'Université ne se situait pas dans les seuils réglementaires sur ce périmètre-là. Mme RAMBERT précise qu'aucune demande de commande n'a été bloquée, malgré l'alerte sur le sujet et notamment la règle fixant le prix unitaire des repas (30 Euros). Le Président ajoute que cela prouve finalement que l'établissement progresse dans la qualité du suivi de son exécution budgétaire.

Sur la question de la vie étudiante pour laquelle il précise être très sensible, M. MONTILLOT se félicite de l'ouverture d'une Epicerie Solidaires pour les Etudiants (ESOPE) permise grâce à la mise à disposition et au financement de la mise aux normes du bâtiment par la Ville d'Orléans et ce sans loyer. Cette épicerie va permettre de mettre fin à l'indignité indécente vécue par les étudiant-e-s depuis maintenant plus de deux ans, en leur permettant de bénéficier d'un panier estimé à 60 Euros de valeur pour 10 Euros d'achat. Cette solution bien que rassurante n'est toutefois pas satisfaisante.

Concernant Madeleine et la Faculté de médecine, M. MONTILLOT signale que le Président a confirmé l'engagement de l'Etat sur les Professeurs des Universités – Praticiens Hospitaliers (PU-PH) et considère que cette décision, s'agissant d'une décision d'un Premier Ministre aujourd'hui suivie par son successeur, doit être tenue au risque de mettre en péril la création de la faculté de médecine.

M. MONTILLOT précise également que le projet Madeleine et le transfert de l'UFR Droit, Economie, Gestion (DEG) en 2025 est également lié à cette décision sur le plan immobilier. Si le site Madeleine n'arrive pas à être ouvert dans les temps, cela mettrait en grande difficulté l'ouverture de la faculté de médecine et il n'y aurait aucun potentiel sur le plan immobilier. M. MONTILLOT rappelle que la Métropole d'Orléans et le Département du Loiret portent la plupart des investissements de ce projet, ceci sans aucun loyer, élément important à prendre en considération notamment lors de la prochaine réunion prévue sur le sujet avec les bailleurs de fonds. M. MONTILLOT précise également les 16 Millions d'Euros supplémentaires estimés suite à des révisions de prix et de nouvelles demandes supplémentaires.

Sur la situation budgétaire, M. MONTILLOT considère qu'elle n'est que l'illustration de la lente dégradation d'une situation sur laquelle il alerte depuis des années, à savoir une situation en quasi iso-budget alors même que l'Université d'Orléans est une des seules universités de France (avec l'Université de La Rochelle) à connaître une hausse aussi importante du nombre de ses étudiant-e-s. Cette situation inquiète car, finalement et mécaniquement et ceci même en prenant en compte l'inflation, la revalorisation salariale et le peu voire le manque de compensation du Ministère, on arrive même à une diminution des dotations. Cette inquiétude est également accentuée par le fait que le fonds de roulement se situe désormais à 34 jours. La situation de l'augmentation des effectifs va encore se poursuivre (avec notamment la faculté de médecine). Ce constat est vécu dans l'ensemble des collectivités territoriales : en 10 ans, la commune d'Orléans a supporté environ 10% d'enfants supplémentaires en maternelle et en élémentaire (grâce à la construction de 4 nouvelles écoles), augmentation qui va mécaniquement impacter les effectifs en lycée et à l'Université.

L'Etat a l'obligation de supporter cette hausse et la non-compensation budgétaire de la hausse des effectifs constitue un vrai danger qui ne peut être accepté.

Le Président partage totalement la lecture de M. MONTILLOT et assure porter régulièrement cette position auprès du Ministère. La motion qui avait été votée en Conseil d'Administration, lors du vote de budget rectificatif, a été transmise même si elle reste pour le moment sans effet. Le Président espère que les interlocuteurs agiront plus rapidement que pour la décision de création de la Faculté de médecine car il n'est pas possible d'attendre aussi longtemps pour une décision aussi importante. Le Ministre a elle-même reconnu que beaucoup d'établissements étaient sous dotés, notamment ceux qui ont connu une renaissance autour des années 60 à 70 à savoir les établissements rassemblés autour des Petites et Moyennes Universités (de l'Alliance des Universités de Recherche et de Formation (AUREF) mais il faut désormais arriver à obtenir une décision favorable en ce sens.

M. THIOUNE souhaite intervenir au sujet de la CVEC. Revenant sur l'intervention de M. BOCHE, M. THIOUNE ne considère pas qu'il faille comprendre ses propos comme de la méfiance. Le suivi de la CVEC est un sujet compliqué et plusieurs erreurs ont été révélées ces dernières années : des étudiant-e-s étaient, par exemple, remboursés de leurs frais d'inscription sur la CVEC. Cela ne sous-entend pas que le suivi n'est pas attentif, mais que des alertes ont permis de déceler ces actes.

Le projet de la maison des associations étudiantes représente un enjeu important car des étudiant-e-s sont aujourd'hui dans la rue, ne mangent pas : l'établissement se doit d'accompagner ces étudiant-e-s. M. THIOUNE considère qu'il est dommage de mettre en place une épicerie à côté de l'Université sans son soutien et ce alors que la CVEC aide à financer cette structure. M. THIOUNE signale que l'Union Nationale des Etudiants de France (UNEF) votera contre ce budget, considérant qu'il est important de signaler au Ministère qu'il faut financer les établissements à la hauteur de leurs besoins. M. THIOUNE revient sur les propos du Président selon lesquels la Ministre indiquait connaître la situation des établissements sous dotés : selon M. THIOUNE, il s'agit d'un simple constat objectif. M. THIOUNE précise également l'inquiétude de l'UNEF sur la façon dont les universités sont financées aujourd'hui. Les universités sont des services publics qui sont aujourd'hui mis en concurrence par des appels à projets et se trouvent obligées de répondre à ces appels si elles veulent obtenir des fonds supplémentaires et arriver à enseigner et remplir leurs missions.

Concernant l'ESOPE, le Président souhaite préciser que la gouvernance de l'Université ne décide pas de l'usage des fonds de la CVEC et que le Conseil d'Administration n'a, *a priori*, jamais voté contre la proposition faite par la commission ad hoc. Le Président précise également n'avoir jamais eu connaissance d'une demande de subvention de l'ESOPE adressée à l'Université.

Mme FISCHER précise que des extérieurs ont également participé au financement de l'ESOPE.

Confirmant l'absence d'opposition sur le principe de participer au financement de l'ESOPE, le Président rappelle toutefois qu'aucune demande directe n'a été adressée. Il rappelle également qu'il revient à la commission ad hoc de prendre position avant que la décision finale soit prise en Conseil d'Administration et qu'il convient pour ce type de demande de suivre la procédure classique.

Sur le financement, le Président invite à distinguer le financement destiné à faire fonctionner le récurrent (formations de licence par exemple) du financement de projets qui suppose une durée limitée dans le temps : les difficultés surviennent lorsque le financement par projet commence à financer du récurrent. Le budget proposé aujourd'hui assume l'ensemble du récurrent et reporte le reste dans le déficit budgétaire. Ce choix constitue un signal beaucoup plus fort pour le Ministère qu'un vote contre le budget (qui empêche le fonctionnement de l'établissement). Il s'agit donc de deux manières différentes d'envoyer un message. Le Président rappelle que c'est bien le financement du récurrent qui pose le plus de difficultés aux établissements.

M. BRUAND considère que les universités sortent un peu du comportement « schizophrénique » dans lesquels elles se trouvent depuis des années en soutenant ne pas avoir de moyens : l'Etat ne donne pas de moyens à la hauteur qu'il devrait, et les réactions sur le sujet seront différentes notamment au moment du vote du budget (votes favorable, contre, abstentions...). Ce comportement est toutefois simple à décrire : nous disons que nous ne pouvons pas fonctionner et finalement chaque année nous faisons la démonstration que nous fonctionnons. Les budgets sont présentés au Rectorat, avant d'être présentés aux administrateurs-rices, Rectorat qui est en capacité, malgré les relations cordiales entretenues, de le refuser moyennant des ajustements. Cette année, le Rectorat ne fait pas exception et n'était pas en capacité de refuser un budget qui conduit à puiser sur le fonds de roulement et donc à travailler dans une situation complètement nouvelle en raison de la situation économique générale et de l'augmentation de toutes les lignes liées aux consommations d'énergie et avec une règle qui va même jusqu'à nous dire que nous pouvons descendre jusqu'à 15 jours de fonds de roulement. L'Université est quelque part en difficulté, la situation est préoccupante et le budget présenté ce jour est certainement le meilleur possible dans ces conditions : M. BRUAND confirme qu'il votera sans équivoque en faveur du budget, vote favorable qui constitue le meilleur message à renvoyer au Ministère. Afin de mesurer les données présentées ce jour, M. BRUAND ajoute que le fonds de roulement de l'établissement était en 2015 à moins 1 jour selon une dépêche de l'Agence d'Informations Spécialisées (AEF) présentant ce résultat. Même s'il ne faut pas se satisfaire de la diminution de ce nombre de jours, M. BRUAND rappelle que l'établissement vient « de loin » et que cette année la route n'a pas été simple.

Le Président remercie M. BRUAND pour cette intervention et pour le rappel à ces « moins un jour » qui resteront dans les annales.

M. REY ajoute que le Conseil du BRGM doit se prononcer ce même jour sur le vote du Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance (COMP) alors que la veille ils n'avaient pas encore eu connaissance ni des moyens attribués ni même du montant de la dotation pour l'année 2023.

Les organisations syndicales sont donc allées à la rencontre du Directeur de Cabinet du Ministère qui a assuré que le BRGM était un Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC) sous doté qui serait soutenu alors que finalement Bercy n'a pas suivi, qu'aucun soutien n'a été accordé ni aucune compensation de la hausse du point d'indice. Cette situation apparait donc comme scandaleuse car le budget ne peut être construit dans de bonnes conditions.

Avec un certain humour, le Président rassure les administrateurs-rices en disant que la situation du BRGM est finalement pire que celle de l'Université qui connaît au moins le montant de la dotation qui lui sera attribuée. Le Président espère que la situation du BRGM s'arrangera.

Mme PELLERIN précise apprécier le choix qui a été fait de présenter le budget de manière assez renouvelée, le considérant plus « honnête ». Elle espère que l'objectif visé, c'est-à-dire attirer l'attention et sensibiliser le Ministère, sera atteint. Mme PELLERIN confirme donc qu'elle votera favorablement pour ce budget afin d'appuyer ce message. Mme PELLERIN ajoute qu'elle aurait apprécié, compte tenu de la vision pluriannuelle de ce budget, disposer d'éléments complémentaires pour appréhender davantage cette pluriannualité et propose que ces éléments soient transmis aux administrateurs-rices. Mme PELLERIN ajoute que ce budget appelle à une nécessaire vigilance sur les événements à venir et plus particulièrement concernant l'habilitation des formations, événements qui concernent la vie et le cœur de l'établissement à savoir les étudiant-e-s.

Aucun risque n'est à signaler concernant l'habilitation des formations selon le Président : quand le Ministère accrédite une formation il donne une sorte de « permis de conduire » qui permet à l'établissement d'« acheter ou non une voiture ». L'accréditation ne suppose pas l'attribution de moyens. Sur la vision à deux ans, le Président confirme ne pouvoir transmettre des éléments précis. Ces deux années correspondent à l'inertie moyenne des dispositifs : le vote de la campagne d'emplois 2022, par exemple, ressort des discussions 2021 avec une concrétisation des emplois en 2023 seulement. Une concrétisation budgétaire solide suppose une anticipation de l'impact de la campagne 2022 sur le budget 2024, admettant également une forte marge de progression dans ce travail d'élaboration et de suivi. Prenant d'autres exemples similaires, le Président insiste sur son souhait d'avoir une vision budgétaire sur deux ans et ce notamment dans les Contrats d'Objectifs, de Moyens et de Performance à venir avec le Ministère, chose qui n'existe pas à ce jour.

Le Président soumet le projet de Budget Initial 2023 au vote des administrateurs-rices :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	26
Membres représentés :	6
Total :	32

Décompte des votes :

Abstentions :	2
Votants :	30
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	30
Pour :	23
Contre :	7

→ **Vote du Conseil** : le Budget initial 2023 est adopté.

M. MONTILLOT précise que les deux collectivités représentées ont choisi de s'abstenir ce jour afin d'envoyer un signal au niveau du Ministère, comme il sera également fait au travers de démarches officielles qui seront faites dans ce sens. M. MONTILLOT explique qu'un vote contre le budget mettrait en grande difficulté l'établissement ce qu'il ne souhaite pas, d'où ces abstentions. M. MONTILLOT évoque également la situation complexe dans laquelle se trouve la Région suite au départ du Recteur seulement quelques mois après sa nomination, le Recteur pouvant être un relai intéressant d'intersession avec le Ministère.

Le Président remercie les administrateurs-rices pour ce vote et le débat très intéressant et aspire à un budget 2024 différent.

2. Délibération relative aux tarifs 2023

Le Président présente le projet de tarifs 2023 qui correspond à un vote davantage technique.

En l'absence de remarques, le Président soumet le projet de tarifs 2023 au vote des administrateurs-rices :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	26
Membres représentés :	6
Total :	32

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	32
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	32
Pour :	32
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : les tarifs 2023 sont adoptés à l'unanimité.

3. Délibération relative à la campagne d'emplois BIATSS 2023

Le Président propose à Mme ANDREAZZA, Présidente du Conseil Académique, de présenter le projet de campagne d'emplois BIATSS 2023. Elle est accompagnée pour ce faire par Mme RUILIER, Directrice Générale des Services et Mme MALON-COUSSEAU, Directrice des Ressources Humaines Adjointe.

[La présentation est jointe en annexe.](#)

Le Président remercie la Présidente du Conseil Académique pour cette présentation et s'enquiert des remarques et observations des administrateurs-rices.

M. BOCHE soutient que l'analyse qui est retirée de ces choix a déjà été relevée en Comité Technique et ne sera donc pas une surprise. Concernant la FSU, ce vote marquera pour la première fois non pas un vote défavorable mais une abstention pour une campagne d'emplois BIATSS. Il considère la campagne comme étant déséquilibrée, insuffisante mais exceptionnelle.

Déséquilibrée, d'une part, car cette campagne ne fait état que de 97 demandes des composantes, laboratoires et services centraux, demandes qui sont sûrement bien inférieures aux attentes, sachant que l'établissement compte 858 personnels BIATSS avec plus de 50% qui sont des Branches d'Activités Professionnelles en gestion et Pilotage (BAP J). M. BOCHE regrette qu'on ne retrouve pas cela dans les propositions qui soutiennent principalement les demandes pour les laboratoires. Même s'il trouve cela positif pour ces laboratoires, qui connaissent également des déficits en postes BIATSS, ce signal n'est pas compris par une partie des collègues. Le Ministère a, en effet, déjà annoncé un repyramidage national pour permettre ce rattrapage de postes dans les laboratoires, en permettant des promotions pour les personnels Administratifs de Recherche et de Formation (ARF) dans toutes les branches d'activités professionnelles, sauf la BAP J.

Cette décision crée donc une nouvelle incompréhension avec un nouvel ajout de postes à cette campagne nationale mais qui ne permet pas aux personnels de la filière administrative et de l'Administration de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur (AENES) de bénéficier de création de postes. Ce déséquilibre est incompris par les collègues. M. BOCHE rappelle le besoin fort exprimé également en composantes et dans les services et ce choix aurait dû être plus équilibré.

Une campagne insuffisante, ensuite d'autant plus difficile à comprendre au regard de l'augmentation du nombre d'étudiants qui induit des besoins très fort d'enseignement, d'accompagnement et de support à l'enseignement.

Mais une campagne toutefois exceptionnelle qui, grâce à la création de la faculté de médecine, fait apparaître pour la première fois une création de 7 équivalents temps plein (ETP). Il s'agit ici d'un choix qui était attendu à la fois par les organisations syndicales et par les collègues mais aussi en tant qu'habitant de la Région Centre-Val de Loire de l'agglomération orléanaise.

En effet face à cette forte attente sociale, et même si tous sont conscients du fait que le CHU et la faculté de médecine ne résoudront pas à eux seuls la désertification médicale, ils participeront fortement à réduire cette situation, d'où la satisfaction de voir apparaître ces postes avec au moins un bémol à cette heure précise quant à l'assurance du financement de l'intégralité de ces postes par la tutelle, contrairement aux PU-PH.

En conclusion, M. BOCHE considère que ces 6 PU-PH, combinés aux 7 personnels administratifs et techniques associés à la création de la faculté de médecine, démontrent le nécessaire accompagnement en support et en soutien à l'enseignement et à la recherche. M. BOCHE évoque, à ce titre, les deux problèmes majeurs de l'enseignement supérieur et de la recherche pour ces financements à savoir son parc immobilier (et l'Université d'Orléans ne fait pas exception sur ce point vu l'état déplorable de son parc) et la faiblesse structurelle du nombre de BIATSS pour le soutien et le support à la recherche. En prenant le dernier document unique voté le mois dernier sur la situation sociale de l'Université, l'Université d'Orléans présente 1192 enseignants et enseignants-chercheurs pour 858 BIATSS soit « grossièrement » 1,3 enseignants et enseignants-chercheurs pour 1 BIATSS comparé au niveau national avec les chiffres ministériels qui révèlent quant à eux un rapport de 200 000 personnels dans l'enseignement supérieur et la recherche répartis en 102 000 enseignants et enseignants-chercheurs pour 98 000 BIATSS. M. BOCHE déplore ce constat puis fait état des grandes universités françaises et universités publiques européennes qui tendent vers un rapport de deux BIATSS pour un enseignant ou enseignant-chercheur, soit un long chemin à parcourir pour notre situation.

Par ailleurs, M. BOCHE relève une dernière inquiétude concernant la modération du régime indemnitaire des BIATSS qui tiendrait au fait d'un souci particulier pour garder le personnel titulaire, le document évoqué précédemment renvoie vers la situation inverse : le Rapport Social Unique (RSU) dans sa page 18 présente, en effet, en 2020, 607 titulaires BIATSS. Sur les 5 dernières années le chiffre est à peu près équivalent et ce chiffre est descendu en 2021 à 569 titulaires BIATSS. Ainsi, selon M. BOCHE, le gel indemnitaire ne peut pas se justifier par le fait d'un nombre constant de titulaires dans l'établissement. La précarité a augmenté puisque le nombre de BIATSS est sensiblement égal et c'est aussi un mauvais signal envoyé.

L'ensemble de ces éléments justifient donc l'abstention de la FSU pour ce vote.

Le Président remercie M. BOCHE et fait remarquer la lecture précise mais inexacte du RSU. 569 correspond au nombre de personnes au 31 décembre et si on ajoute les postes vacants à 38 on arrive donc à des montants similaires. La difficulté vient donc du fait de la vacance des postes titulaires. Ces postes existent donc bel et bien et l'Université espère les pourvoir.

Sur les ratios, le Président indique être d'accord avec M. BOCHE sur le ratio « un pour un » avec un idéal à atteindre d'un personnel enseignant ou enseignant-chercheur pour deux personnels BIATSS. Le Président a d'ailleurs exprimé auprès du Rectorat que l'Université disposait de 1200 enseignants et enseignants-chercheurs pour 860 personnels BIATSS ce qui posait difficulté, ce à quoi le Rectorat a répondu que le problème devait peut-être se situer davantage sur le nombre d'enseignants et enseignants-chercheurs. Le Président n'a bien évidemment pas été dans cette direction surprenante. Concernant le déséquilibre évoqué, les laboratoires ont démontré un grand déséquilibre dans les laboratoires. Certains laboratoires ne bénéficient par exemple d'aucun personnel BIATSS ou un nombre trop réduit ce qui n'est pas réaliste et raisonnable en terme de fonctionnement pour tous les laboratoires et notamment ceux à renommée nationale voire internationale.

Ce constat a donc conduit à un choix : peut-on laisser seul des collègues qui obtiennent des bourses européennes de plusieurs millions d'Euros, car ils sont dans l'excellence scientifique, et en même temps leur demander de gérer seuls des manipulations expérimentales de grande complexité ? Si on veut rester visibles à l'international en recherche, il faut s'en donner les moyens, d'où ce soutien aux laboratoires. Effectivement un choix fort a dû être fait, sachant que cela n'a pas été ou pas assez bien fait précédemment, et les discussions avec les laboratoires ont fait ressortir ce nécessaire soutien. Même si le Président reconnaît une nouvelle fois ce déséquilibre, pour lequel le travail se poursuit, celui-ci se ressent encore davantage en recherche et un long chemin reste encore à parcourir, à ce niveau comme au niveau de la formation.

Le Président précise, par ailleurs, les 98 demandes et le lien avec les 10 postes au concours, qui correspondent en fait à 41 demandes d'ouvertures de concours, le reste correspondant à des demandes de postes contractuels : la campagne répond donc à une demande sur quatre, et non à une sur 10 comme mentionné par M. BOCHE.

Pour la médecine, le Ministère ne travaille plus en postes mais en enveloppe de masse salariale, enveloppe gérée par les établissements de manière libre. L'enveloppe apparaît aujourd'hui à hauteur de 596 590 Euros. Le Président admet ne pas être totalement satisfait car en faisant le calcul, on estime cette enveloppe non suffisante par rapport à l'enveloppe optimale estimée à 810 000 Euros. Le Président discutera de ce delta lors d'une réunion prévue la semaine suivante au Ministère avec une clarification attendue autour de la prise en charge soit par l'Université soit par le CHU. Comme indiqué en Comité Technique, si l'enveloppe ne permet pas de réaliser les postes prévus cette année sur le département d'études médicales, le travail devrait être échelonné sur la durée pour arriver au résultat cible, étant assuré d'obtenir chaque année une enveloppe dédiée de masse salariale en création.

Mme FISCHER alerte sur la question de l'autocensure que ce soit en terme de besoins BIATSS ou d'enseignants et enseignants-chercheurs : beaucoup de collègues ont, en effet, pris l'habitude de fonctionner de manière dégradée avec la politique d'austérité mise en œuvre depuis une quinzaine d'années. Ceci constitue un énorme problème et l'écoute des laboratoires, même si elle est appréciable, ne résout pas les problèmes vécus dans certains laboratoires où des projets de revues, par exemple, ne sont pas mis en œuvre faute de moyens en personnels, phénomène accentué par la disparition des Presses de l'Université d'Orléans : on est très loin de la réalité des besoins même en termes de demandes effectuées par les composantes, services et laboratoires.

Le Président signale avoir entendu l'alerte et confirme que le poste du Centre d'Etudes pour le Développement des Territoires et l'Environnement (CEDETE) en Sciences Humaines et Sociales (SHS) s'inscrit justement dans cette optique. Le Président tient également à remercier les Directeurs-rices de laboratoire pour le travail effectué, travail qui commence à porter ses fruits et va se poursuivre.

M. BRUAND souhaite ajouter un commentaire destiné à remettre en perspectives cette campagne d'emplois. Il convient de ne pas oublier que l'Université a été amenée à « mettre de côté » la recherche pendant des années et a tourné avec ce qu'elle pouvait en terme de postes pour seulement arriver à dispenser des enseignements.

En faisant le bilan des campagnes d'emplois des 5 dernières années, la recherche a vraiment été le « parent pauvre » des campagnes d'emplois à la fois en termes d'enseignants-chercheurs et de personnels (administratifs et ingénieurs techniciens).

M. BRUAND considère donc qu'il est grand temps de remettre les campagnes d'emplois de l'établissement au niveau attendu pour soutenir l'activité de recherche : il n'y a pas d'université sans étudiant et sans formation mais il n'y a pas non plus d'université sans recherche, c'est là une des particularités fortes de ce qui est fait au sein des universités. M. BRUAND se dit satisfait de ce qui a été fait ces dernières années « au moins mal » avec les budgets qui leur étaient dédiés.

M. BOCHE évoque le « fameux prétendu » plan de retour à l'équilibre imposés ces 5 dernières années, qui prévoyait des suppressions de postes (pas les gels) uniquement portés sur les personnels BIATSS des BAP G (Patrimoine immobilier, Logistique, Restauration et Prévention) et BAP J, et non dans les laboratoires. Même s'il entend les besoins des laboratoires, on ne retrouve malheureusement toujours pas les postes qui avaient été supprimés. Sur les 7 départs en retraite présentés dans le tableau, on peut noter que 4 concernent des postes administratifs (dont 3 en scolarité) et il n'est pas assuré que les 3 postes en BAP G seront remplacés dans la même BAP.

Ce constat crée de grosses inquiétudes compte tenu de la politique de l'établissement notamment à l'encontre des BAP G et des nombreuses externalisations qui ont été réalisées ces dernières années. Aucun bilan de ces politiques de privatisation et externalisation mises en œuvre depuis 15 ans (nettoyage, sécurité, imprimerie, et éventuellement espaces verts à venir), et ce malgré les demandes réitérées, n'a été présenté pour justifier que des économies étaient générées pour l'établissement ou même pour démontrer que l'établissement fonctionnait mieux. M. BOCHE prend l'exemple de Securitas qui prévoit un budget de dépenses de 600 000 à 700 000 Euros par an. Ce montant, rapporté au coût moyen de 30 000 Euros pour un personnel BIATSS, revient donc à 20 postes dédiés à cette mission alors que le nombre de postes dédiés en interne allait bien en-deçà de ce montant.

Toutes ces choses doivent être remises en perspective : avec un tel afflux d'étudiant-e-s (+ 18% en 5 ans) et quasiment aucune création de postes en scolarité, cela retombe sur les collègues présents et les enseignants et enseignants-chercheurs qui encadrent ces formations.

Le Président ajoute que 30 000 euros pour un personnel BIATSS correspondent à un niveau très bas de catégorie C, les réalités du coût employeur renvoie davantage aux alentours de 42 000 Euros par emploi. Le Président précise également qu'il y a malheureusement bien eu des suppressions de postes enseignants et enseignants-chercheurs et que le plan de retour à l'équilibre qui a duré 3 et non 5 ans a malheureusement prévu la suppression de postes dans toutes les catégories de personnels.

Sur les politiques d'externalisation, le Président confirme qu'un choix a été fait au niveau du gardiennage et du ménage pour arriver à maintenir des emplois sur des postes en scolarité, des postes d'enseignants et enseignants-chercheurs ainsi que des postes dans un certain nombre de fonction pour des questions d'enveloppe de masse salariale plus que d'économies.

Le Président précise que les administrateurs-rices ne doivent se positionner que sur la seule liste des postes ouverts au concours 2023 dans le cadre de la campagne d'emploi des personnels BIATSS.

Le Président soumet le projet de campagne d'emplois BIATSS 2023 au vote des administrateurs-rices :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	25
Membres représentés :	6
Total :	31

Décompte des votes :

Abstentions :	10
Votants :	21
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	21
Pour :	21
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : la campagne d'emplois BIATSS 2023 est adoptée.

4. Délibération relative au Plan de sobriété énergétique

Le Président rappelle la demande du Ministère de lui présenter un plan afin de se projeter avec un premier objectif d'urgence d'une baisse de 10% de nos consommations d'énergie sur l'année 2023 puis 40% et 50% sur les années suivantes. Des lignes liées à ce plan ont d'ailleurs été intégrées dans le budget 2023. Ce plan a été élaboré sous la houlette de M. ROY, Vice-Président délégué au développement durable, qui a mis toute son énergie, accompagné par les collègues des services, laboratoires et des composantes.

Le Président propose à M. ROY de présenter le plan de sobriété énergétique.

La présentation est jointe en annexe.

Mme LECLERC soulève plusieurs interrogations. Concernant la partie relative à la sensibilisation par la formation sur les ambassadeurs-rices, Mme LECLERC souhaite savoir quel type d'intervention était prévu (cours ? formations ? conférences ? suppléments de cours ?).

Mme LECLERC souhaite ensuite savoir s'il était possible d'étendre la formation des personnels, et plus particulièrement celle relative aux bonnes pratiques, aux étudiant-e-s et ambassadeurs-rices ? Elle pose la question des réflexions menées sur les événements organisés après 18h et le week-end ainsi que sur le délai d'application du plan.

Le Président précise avoir déjà échangé sur le sujet des événements festifs après 18h. La piste évoquée supposerait un rassemblement de ces événements dans un même bâtiment, par exemple, pour éviter d'ouvrir plusieurs bâtiments sur le campus en raison du coût énergétique multiplié.

M. ROY ajoute qu'il est effectivement prévu de privilégier l'organisation de certains événements ou enseignements dans les bâtiments les moins énergivores (qui sont souvent les bâtiments les plus récents, comme ceux de l'IUT, par exemple).

M. ROY rappelle également qu'en coupant le chauffage à 18h, cela révèle une grosse inertie au moins jusqu'à 20h et qu'un déplacement de cours ne sera finalement pas efficace. Concernant la question de la sensibilisation, M. ROY précise le recrutement, dès le mois de janvier 2023, de services civiques et d'étudiant-e-s qui devront suivre la fresque du climat afin de se sensibiliser sur les enjeux climatiques. Ils bénéficieront également d'une documentation, en cours d'élaboration avec le service de communication, destinée à leur faire se rendre compte du plan mis en place et qui pourra également porter sur cette sensibilisation. La Direction du Patrimoine travaille actuellement sur l'analyse échelonnée des consommations actuelles avant de démarrer l'organisation des différentes actions de sensibilisation puis de passer au relamping et à la détection. La formation des personnels est en cours de formalisation par les services de formations. Afin d'appuyer l'efficacité du plan de sobriété énergétique, cette formation sera articulée par corps de métiers avec des propositions de sensibilisation aux fresques du climat ainsi que des formations spécifiques déclinées en fonction des interventions.

Le Président précise que certaines actions du plan sont d'ores et déjà mises en œuvre (relamping, ...) et que la phase diagnostic permettra de mieux articuler les différentes actions.

M. ROY insiste sur cette phase de diagnostic particulièrement nécessaire pour entamer la phase de développement (évaluation des bâtiments pour la mise en place de panneaux photovoltaïques...).

M. THIOUNE interroge sur le fait de favoriser les modes de transports écologiques et la réduction des déplacements professionnels, et notamment sur les déplacements régionaux (notamment la ligne Orléans vers Chartres) : des discussions sont-elles entamées avec la Région afin de faciliter ces trajets ?

M. THIOUNE pose également la question du covoiturage par rapport à l'habilitation qui devrait être mise en place pour les étudiant-e-s et alerte sur le risque au niveau de la sécurité des étudiant-e-s, ne connaissant pas la situation et les vécus des étudiant-e-s et au risque de paraître « paranoïaque ».

M. ROY signale qu'un appel d'offres va être mis en place dans le cadre des applications de covoiturage. Beaucoup d'universités ont proposé des applications mais se sont beaucoup reposées sur la Région ou la Métropole qui portaient la problématique.

Pour l'Université d'Orléans, les collectivités concernées ne se sont pas positionnées pour porter une telle application et les recherches se poursuivent pour éviter tous les phénomènes d'agressions ou autres, qui n'ont pas eu l'air d'apparaître sur les autres universités. Tout est mis en œuvre pour trouver une reconnaissance intra-universitaire : les utilisateurs-rices sauront directement que l'application est reconnue par l'Université.

Le Président ajoute que la question de la ligne Orléans-Chartres est plus délicate, malgré le projet d'autoroute qui ne répond pas à la question. Le manque de ligne ferroviaire pose un réel souci dans ce sens. Beaucoup d'étudiant-e-s étant logés sur place, cette question interroge sur les déplacements des quelques enseignants de POLYTECH (4 ou 5 enseignants), 2 enseignants de l'UFR ST pour lesquels le laboratoire va être prochainement rapatrié à Orléans, ainsi que d'autres collègues. La question des déplacements pose davantage de difficulté pour les sites de Bourges et de Châteauroux.

Mme PELLERIN précise avoir déjà évoqué cette situation qui propose des solutions non optimales à savoir un arrêt à Saint Cyr en Val, sans jonction vers l'Université d'Orléans.

Le Président profite de la présence du représentant de la Métropole pour proposer la mise en place d'un transport à la demande entre la Gare de Saint Cyr-En-Val et l'Université d'Orléans, assuré par le service de la Métropole, moyennant un abonnement à un tarif similaire aux résidents orléanais.

Sur la question des transports, le Président confirme les liens avec la Métropole et un travail mené sur la ligne 7 puis 40 ainsi que des travaux sur des tramways : on arrive à une certaine saturation du réseau aux heures de pointe. Le Président évoque notamment la possibilité d'échelonner les horaires de cours, la mise en place d'une ligne directe de la gare vers le campus, et des discussions récurrentes avec la Métropole pour arriver à trouver des solutions.

Au niveau de l'Université il est également à noter le doublement du nombre de parkings à vélos couverts (accessibles à l'aide d'un badge) ainsi que la problématique des cheminements sur le campus qui doit être améliorée, par exemple. Tout est mis en œuvre pour améliorer la situation, même si le Président admet des marges de progression évidentes.

M. MONTILLOT souhaite informer les administrateurs-rices de plusieurs informations notamment sur les Journées Portes Ouvertes du 4 février 2023 pour lesquels la gratuité a été demandée pour l'ensemble des lycéen-ne-s (avec notamment une extension accordée pour le samedi après-midi). Le Président devrait recevoir prochainement un courrier officiel confirmant cette disposition. M. MONTILLOT suggère l'envoi d'un courrier du Président à la Métropole afin de formaliser la demande relative à la problématique des trajets Saint-Cyr en Val – Bourges afin de pouvoir entamer des discussions avec le réseau Transports de l'Agglomération Orléanaise (TAO).

Concernant le sujet « qui l'obsède » de la mise en place d'une ligne Gare – Madeleine, le travail se poursuit dans ce sens et devrait également prendre en charge le CHUO. Ce sujet fait partie des dossiers actuellement priorisés par la Métropole.

Sur la question de la qualité des bâtiments, la question de la mise en place de panneaux photovoltaïques sur le futur bâtiment Madeleine sera présentée lors de la prochaine réunion dédiée afin de répondre au maximum aux normes d'économie d'énergie.

M. MONTILLOT interroge enfin sur la logique choisie par l'Université dans le cadre de la question de la mise en place des panneaux photovoltaïques : l'Université a-t-elle fait le choix d'un investissement en acquisition ou de soumettre à un opérateur et de lancer un Appel à Manifestation d'Intérêts (AMI) afin de permettre une mise en concurrence qui permettrait un positionnement des opérateurs ? M. MONTILLOT rappelle que l'Université a la chance d'être située sur un territoire étendu et que, par ailleurs, l'Etat ne participera *a priori* pas au financement.

M. ROY ajoute que la période de diagnostic de la situation se poursuit (nombre et ombrage des parkings, efficacité potentielle des panneaux, possibilités d'installation de fermes solaires, calcul d'un pourcentage de recharge électrique en fonction de la taille du parking...). La complexité du dispositif conduit à externaliser cette mission afin d'assurer une performance optimale. La question de la location de certaines surfaces de l'université est également évoquée. Peu d'établissements prennent eux-mêmes en charges ces dispositifs.

M. ROY précise que l'Université s'est positionnée pour les deux situations. Pour le moment, il a été décidé de rester en autoconsommation : les productions risquent d'ailleurs être insuffisantes à une totale autoconsommation. Des plans de résilience ont été déposés et l'université a d'ores et déjà commencé à investir et à budgétiser la pose de panneaux photovoltaïques.

Le Président précise que l'université sera propriétaire-exploitant sauf pour la mise en place de points de recharges des véhicules électriques. Un partenariat, sous la forme d'une délégation de services, est en effet envisagé avec des spécialistes de type Vinci ou autres, pour positionner des recharges munies de dispositifs photovoltaïques et d'un branchement secteur.

Répondant à l'interrogation de Mme PELLERIN sur l'identification de relais en composantes ou laboratoires, M. ROY signale que des groupes de travail vont être formés prochainement sur ces thématiques et que des collègues ont d'ores et déjà été identifiés dans ce sens.

Mme PELLERIN pose ensuite la question de l'usage raisonnée des mails et d'internet, évoqué dans le plan de sobriété énergétique, et de l'application de ces changements de pratiques au sein de l'établissement. Concernant le paramètre temps-enseignements, un changement calendaire a été évoqué : d'autres axes de réflexion ont-ils également été évoqués ?

Sur le paramètre temps-enseignements, le Président signale des réflexions en cours avec les Présidents d'universités qui s'interrogent sur les périodes de congés universitaires (avec des périodes de début d'année très froides nécessitant une forte consommation en terme de chauffage, et des périodes de fortes chaleurs en juin-juillet pouvant impliquer l'utilisation de système de climatisation) : ne serait-il pas pertinent de positionner les périodes de congés universitaires sur ces temps-là ? Le Président ajoute qu'en allant vers de telles évolutions, cela créerait un décalage important entre les rythmes mis en œuvre dans le secondaire et le supérieur. Plusieurs conseillers semblent orienter leurs approches vers ce système mais il est important de préciser qu'il ne s'agit que de réflexions.

Concernant la question de l'usage raisonnée d'internet, M. ROY indique qu'il sera proposé des formations et un suivi pour vider les messages et mettre en place des bonnes pratiques (éviter les « réponses à tous », les pièces jointes trop lourdes). L'ensemble de ces éléments sera présenté à l'intérieur d'une charte qui reprendra notamment les éco gestes destinés à économiser de l'énergie et qui fera partie des supports en cours d'élaboration avec le service de la communication.

Le Président ajoute qu'au-delà de la question de l'économie d'énergie sur l'usage raisonné des mails, il est également attendu de ne pas « répondre automatiquement à tous » les destinataires pour des questions qui ne concernent pas tous les participants, non seulement pour éviter de consommer de l'énergie mais également pour ne pas encombrer davantage les collègues et partenaires avec des mails déjà très nombreux à traiter.

M. REY illustre la complexité pour arriver à un usage raisonné. Le BRGM, a par exemple, voulu couper les photocopieurs la nuit pour éviter la consommation d'énergie, mais a dû renoncer car la maintenance n'est plus assurée dans ce cas. En matière de green IT, M. REY précise que quantifier l'empreinte carbone de l'envoi des mails reste très complexe et qu'il est donc compliqué de trouver des actions spécifiques impactantes, au-delà des gestes quotidiens naturels. M. REY propose la mise en place d'un dialogue territorial sur cette thématique sur le site d'Orléans, en particulier avec le BRGM, le CNRS, le CHRO et prend l'exemple du système de covoiturage mis en place par le CHRO avec la Métropole dans le cadre de déplacements des patients, qui ne fonctionne malheureusement pas de manière optimale. Finalement chacun met en place des choses positives dans son coin et une mise en œuvre au niveau territorial semble donc pertinente, au-delà des questions de transports en commun, des réfections de parking, recharges de véhicule...

M. ROY considère cette proposition comme étant intéressante et ajoute que le renouvellement des marchés de photocopieurs permettra de notifier davantage de dispositifs (tels que la question de la veille des photocopieurs). La formation de certains emplois permettra d'améliorer progressivement la prise en compte raisonnée d'éventuelles surconsommations.

M. ROY évoque les échanges qu'il a pu avoir au sujet de la mise en place du covoiturage au plan territorial : le covoiturage fonctionne très bien pour se rendre sur son lieu de travail mais pose davantage la question du retour qui doit être positionné sur une même plage que son partenaire de covoiturage, l'idée a donc été proposée d'assurer un retour en multipliant le vivier potentiel de covoitureurs au niveau territorial et d'assurer un réseau qui nécessite l'utilisation d'une application identique.

Le Président ajoute le début d'échanges avec l'Institut National de recherche pour l'Agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE) avec un dialogue qui va certainement arriver à s'imposer dans l'avenir.

Mme LEGOY revient avec humour sur la question des calendriers. En mettant bout à bout les questions budgétaires, la fermeture des facultés lors de la crise sanitaire, les fermetures dès le mois de février et de juin pour des questions météorologiques, Mme LEGOY indique avoir parfois envie de dire « fermons les facs et qu'on en finisse ».

Le Président signale qu'à l'origine les périodes de vacances avaient été fixées sur les mois de juillet et août pour des questions de fortes chaleurs et de grand froid en février. Le réchauffement et le changement climatiques posent donc légitimement la question du maintien ou de l'adaptation de ce positionnement.

Mme LEGOY appelle à une extrême vigilance et précise concevoir ces réflexions globales et sociales pour tous les travailleurs mais qu'il lui apparaît toujours que l'Université doit toujours être la première variable d'ajustement (télétravail, distanciel) et exprime une révolte profonde de ce qui est fait aux universités, ce à quoi le Président ajoute que l'Université est précurseur et se doit en cela d'initier. Un débat s'installe autour de cette problématique.

M. HAMON suggère, qu'en plus de la référente développement durable à l'échelle de la délégation CNRS qui est déjà associée aux travaux, soit également associés les référents développement durable des laboratoires dans le cadre de la mise en place des groupes de travail dédiés. M. ROY précise avoir déjà associé les référents qui ont tous admis des problèmes d'isolation des bâtiments en terme de qualité de vie au travail.

M. BOUCEFFA fait remarquer que la semaine de congés en début d'année, mise en place pour répondre à des contraintes climatiques, pose également une contrainte pour les personnels qui se voient imposer des jours de congés. M. BOUCEFFA rappelle qu'il était auparavant admis d'effectuer 38h30 sur une semaine, ce qui permettait aux personnels de bénéficier d'une semaine de congé supplémentaire. Aujourd'hui une nouvelle semaine de congés à la Toussaint puis en février sont imposés pour les personnels : même si les raisons sont justifiées, cette obligation est vu comme une contrainte.

Le Président précise entendre les propos de M. BOUCEFFA qu'il qualifie de réalité objective.

Mme FISCHER, tout en précisant tenter d'être rapide malgré le sujet énorme, considère que l'Université n'est pas à l'avant-garde sur cette problématique, même si elle se réjouit toutefois de la prise en compte de toute la mesure de ce sujet et remercie M. ROY pour le travail effectué. Mme FISCHER veut ainsi rappeler la nécessité de mettre en place un plan d'investissement massif de la part de l'Etat pour la rénovation thermique des nombreux bâtiments vétustes de l'Université. Mme FISCHER évoque également le délestage qui entrainerait la fermeture de lieux d'éducation de la maternelle jusqu'à l'université, décision qu'elle juge inadmissible. Le faux exercice de délestage qui s'est tenu la veille de la séance a affolé la communauté universitaire (sur ce point le Président précise qu'il s'agit d'un vrai exercice piloté par la préfecture, exercice destiné à tester d'éventuelles opérations de délestage).

Mme FISCHER souhaite ensuite appuyer la nécessité d'un plan de transport qui rassemble les collectivités, et considère qu'il n'est pas normal que l'Université et les collectivités ne soient pas beaucoup plus actives sur ce sujet. Mme FISCHER évoque également la question de la gratuité des transports urbains, qu'elle espère voir mise en place par la Région pour les week-ends à partir de 2023, tout en considérant que l'ensemble des collectivités doit se saisir de cette problématique et plus particulièrement en faveur des étudiant-e-s. Sur les chaînes manquantes et les lignes ferroviaires, des informations doivent être données aux collectivités pour que le sujet avance.

Mme FISCHER précise également être très inquiète suite à la proposition envisagée par l'UFR LLSH de diminuer le nombre de semaines : cette proposition, qui n'avait pas été portée à la connaissance des collègues l'interroge énormément. Mme FISCHER fait également état d'un manque de moyens de contrôle de la température lié à des thermostats qui ne fonctionnent pas.

Le Président précise que la question des thermostats est bien identifiée pour l'UFR LLSH. Concernant la réflexion menée par la direction de l'UFR, il ne s'agit pas d'une suppression de semaines mais d'une tentative pour raccourcir le semestre en période de grand froid et de l'allonger sur d'autres périodes. Cette décision ne se prendra, bien évidemment, pas sans les collègues et devra être discutée en Conseil de gestion de la composante. Lors de la présentation du projet en Conseil des Directeur-riche de composante, il a été suggéré aux Directeurs-rices de saisir cette problématique en interne.

Le VP CFVU précise que les collègues élus en conseil de gestion ont refusé cette proposition lors de leur conseil.

Le Président soumet le projet de plan de sobriété énergétique au vote des administrateurs-rices :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	24
Membres représentés :	6
Total :	30

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	30
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	30
Pour :	30
Contre :	0

→ Vote du Conseil : le plan de sobriété énergétique est adopté à l'unanimité.

Le Président remercie le Vice-Président délégué au développement durable ainsi que les services qui ont largement participé à l'élaboration du plan de sobriété énergétique.

POLITIQUE VIE ETUDIANTE

Le Président propose de modifier l'ordre du jour du Conseil d'Administration afin de permettre à l'administratrice provisoire de l'INSPE de présenter le point relatif à la création d'un Diplôme Inter-universitaire « Professeurs et Conseillers principaux d'éducation stagiaires – entrée dans le métier » à l'INSPE avant de rejoindre une autre réunion. Ce changement ne fait l'objet d'aucune objection de la part des administrateurs-rices.

5. Délibération portant création du Diplôme Inter-universitaire « Professeurs et Conseillers principaux d'éducation stagiaires – entrée dans le métier » à l'INSPE

Le Président propose à M. RINGUEDE, Vice-Présidente CFVU et Mme MAGNERON, Administratrice provisoire de l'INSPE, de présenter le projet de création du Diplôme Inter-universitaire « Professeurs et Conseillers principaux d'éducation stagiaires – entrée dans le métier » à l'INSPE.

Le Président soumet le projet de création du Diplôme Inter-universitaire « Professeurs et Conseillers principaux d'éducation stagiaires – entrée dans le métier » à l'INSPE au vote des administrateurs-rices :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	22
Membres représentés :	5
Total :	27

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	27
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	27
Pour :	27
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : la création du Diplôme Inter-universitaire « Professeurs et Conseillers principaux d'éducation stagiaires – entrée dans le métier » à l'INSPE est adoptée à l'unanimité.

6. Délibération portant sur les éléments règlementaires fixés pour la campagne Parcoursup 2023

Le Président propose à M. RINGUEDE, Vice-Président CFVU, de présenter le projet relatif aux éléments règlementaires fixés pour la campagne Parcoursup 2023.

M. RINGUEDE informe de la fermeture des Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) et Licences « Accès Santé » (L.AS) Psychologie de l'Université de Tours pour la rentrée 2023. Les 91 places libérées par cette fermeture seront redistribuées entre les deux universités. Il est donc proposé de modifier les capacités d'accueil de 10 places supplémentaires dans les PASS de STAPS, chimie et Sciences de la Vie ainsi que la création d'une L.AS géographie de 15 places (soit 45 places supplémentaires sur Orléans). Au total, cela revient donc à un total de 390 L.AS pour l'Université d'Orléans et 120 PASS.

Le Président ajoute que les discussions sur la construction avec l'Université de Tours convergent vers une augmentation progressive du nombre de places à l'Université d'Orléans et d'une réduction de places à l'Université de Tours : la somme totale à l'échelle de la Région des places en PASS et en L.AS ne fera qu'augmenter pour arriver à recruter au final à 200 places à l'Université d'Orléans et 300 places à l'Université de Tours en deuxième année de médecine.

Mme GAUTROT-LAMOUREUX interroge sur la possibilité d'informer davantage les lycéen-ne-s sur les PASS et L.AS et d'obtenir éventuellement un bilan sur le fonctionnement et la capacité d'accueil de ces formations afin que les parents puissent avoir une image de tout l'éventail du possible ouvert aux lycéen-ne-s dans le domaine de la santé.

Le Président signale qu'un tableau présentant l'éventail de l'offre de formation proposée par les deux universités est en cours de validation et sera diffusés aux proviseurs.

Le Président ajoute également que les taux de réussite d'accès aux études de santé permettront de gonfler les a priori sur les taux d'accès qui sont finalement meilleurs en L.AS qu'en PASS.

M. RINGUEDE précise qu'il interviendra avec plaisir avec M. DUVERGER, Directeur du département d'études médicales pour présenter l'offre de formation aux élèves du Lycée Pothier que représente Mme GAUTROT-LAMOUREUX.

M. RINGUEDE précise qu'aucune des licences de l'Université ne remplit ses capacités d'accueil sauf en STAPS et sur le parcours Langues Etrangères Appliquées (LEA) anglais-japonais. M. RINGUEDE relève également une difficulté sur le portail maths-informatique-économie l'an passé. La réforme des portails de l'UFR ST et la proposition d'un portail Math-Economie proposant une capacité d'accueil augmentée devrait résoudre cette difficulté. Les difficultés notées en LEA Anglais-Japonais et en STAPS devraient perdurer en raison d'un potentiel enseignant limité.

M. RINGUEDE rappelle que les propositions de capacités d'accueil relèvent de la compétence du Rectorat, au même titre que les propositions données d'appel. M. RINGUEDE précise à ce titre que les capacités d'accueil n'ont aucun intérêt lorsque les propositions de données d'appel sont égales au nombre de candidats, puisque que l'établissement s'engage à accueillir les candidats qui auront répondu oui.

M. RINGUEDE présente ensuite ce qui sera proposé à la rentrée prochaine au niveau des différents portails. M. RINGUEDE précise la tenue d'un débat sur les critères généraux d'examen des vœux qui s'est tenu en CFVU et qui a conduit à un vote à hauteur de 4 abstentions et de 11 votes contre et 16 pour. Quasiment tous les étudiants étaient présents pour cette première séance depuis les élections. Les étudiant-e-s ont exprimé leur colère en raison du fait de la non prise en compte ou de la prise en compte minime, en plus des résultats scolaires, de certains éléments pourtant importants sur certains portails de sciences en l'occurrence : engagement, activités et centres d'intérêts, réalisations extrascolaires, motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet... Ce message de mécontentement sera transmis aux Responsables des portails sciences.

M. AUTISSIER remercie M. RINGUEDE pour avoir facilité son temps de parole et confirme que les étudiant-e-s voteront contre cette proposition, en cohérence avec les éléments développés par M. RINGUEDE.

Le Président soumet le projet relatif aux éléments réglementaires fixés pour la campagne ParcoursSup 2023 au vote des administrateurs-rices :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	23
Membres représentés :	5
Total :	28

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	28
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	28
Pour :	22
Contre :	6

→ **Vote du Conseil** : les éléments réglementaires fixés pour la campagne ParcoursSup 2023 sont adoptés.

7. Délibération relative aux dates de campagne de candidatures fixées dans le cadre de la campagne « Trouver mon Master 2023 » :

Le Président propose à M. RINGUEDE, Vice-Président CFVU, de présenter le projet de dates de campagne de candidatures fixées dans le cadre de la campagne « Trouver mon Master 2023 ».

M. THIOUNE pose la question des places ouvertes dans les masters et des places réservées.

M. RINGUEDE précise que la capacité d'accueil du master est affichée sur « Trouver mon Master 2023 » à savoir le nombre de places offertes aux étudiant-e-s titulaire d'un diplôme de Licence, d'un grade de Licence, ou qui ne relèvent pas de plateforme étudiante.

Ces données seront égales sur certains masters mais pourront également être davantage délicates pour d'autres, notamment pour les stagiaires en formation continue pour lesquelles des places devront par exemple être réservées, les demandes de ce type n'étant pas traitées sur la plateforme en raison de la complexité des dossiers.

M. THIOUNE précise que cette situation pose plusieurs problèmes, cette plateforme étant vue comme un « parcourSup bis » qui sous-entend des problématiques de sélection qui dérangent. M. THIOUNE est en effet gêné par le manque de transparence totale et de l'utilisation d'algorithmes.

M. RINGUEDE précise qu'aucun algorithme n'est possible pour « Trouver mon Master » car toutes les formations universitaires sont différentes et que les commissions de sélection continueront leur travail sur dossiers comme c'était le cas auparavant. Il s'agit davantage de soulager le travail des secrétariats de masters, submergés par de trop nombreux dossiers à vérifier. Le travail qui sera fait par les commissions d'examen des dossiers s'effectuera de la même manière : lecture et compréhension des dossiers, des parcours, des CV, du projet professionnel...

Le Président affirme que l'objectif premier est aussi de rendre service aux étudiant-e-s : chaque université avait auparavant son propre calendrier, sans concertation, ce qui bloquait des places en master et entraînait un cercle complexe à gérer pour les étudiant-e-s souvent insatisfaits du processus en place. Les responsables de master et Vice-Présidents Formation impliqués dans le projet ont été vigilants à créer un système optimal pour tous avec un calendrier identique pour toutes les universités. M. RINGUEDE précise que les Rectorats vont également bénéficier d'une information fluide et efficace qui leur permette de savoir exactement où sont les places et de proposer des candidats là où il reste des places, ce qui n'est pas le cas actuellement.

M. AUTISSIER considère positivement la description théorique de la plateforme et aspire à ce que la réalisation pratique ait un réel effet positif. M. AUTISSIER interroge sur les moyens mis en place à court terme pour informer les enseignants et les étudiant-e-s du déploiement de la plateforme et de son fonctionnement.

M. RINGUEDE précise qu'un plan de communication est en cours d'élaboration et sera diffusé largement, une fois les nombreuses interrogations affinées.

Mme FISCHER pose la question technique des places réservées pour l'agence chargée de la promotion de l'enseignement supérieur français à l'étranger, Campus France, et alerte le Rectorat sur des saisines trop précoces ainsi que sur le fait que les administratifs locaux ne vérifieront plus les dossiers ce qui risque de créer une charge supplémentaire sur les responsables de masters. Mme FISCHER rappelle également que si la plateforme ne transforme pas le processus, on se situe dans une situation d'absence réelle d'un droit à la poursuite d'études notamment en terme géographique.

M. RINGUEDE précise que c'est la plateforme qui assure la vérification de la complétude des dossiers, même si cela ne pourra certifier que c'est le bon document qui a bien été envoyé.

Mme AUDRY-LEGRAND souhaite savoir si le dispositif sera maintenu pour les formations accessibles uniquement en master 2 et en formation continue. Pour les formations initiales en entrée MEEF par ailleurs, si l'étudiant accepte de s'inscrire dans une formation à l'INSPE en 2023, pourra-t'il se rétracter en fonction de l'un des 6 sites sur lesquels il pourra être affecté ?

M. RINGUEDE précise que la plateforme E-Candidat reste utilisée pour les formations de type Master 2, arrivées en L3, Licences professionnelles. M. RINGUEDE pointe ensuite une vraie difficulté au niveau de l'INSPE : faut-il faire un master MEEF ou 6 distincts ? Le débat reste ouvert et la question a été posée aux responsables de la plateforme.

Le Président soumet le projet de dates de campagne de candidatures fixées dans le cadre de la campagne « Trouver mon Master 2023 » au vote des administrateurs-rices :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	19
Membres représentés :	4
Total :	23

Décompte des votes :

Abstentions :	2
Votants :	21
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	21
Pour :	21
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : les dates de campagne de candidatures fixées dans le cadre de la campagne « Trouver mon Master 2023 » sont adoptées.

8. Délibération portant attribution de subventions accordées aux associations étudiantes dans le cadre du FSDIE

Le Président propose à M. RINGUEDE, Vice-Président CFVU, de présenter le projet d'attribution de subventions accordées aux associations étudiantes dans le cadre du FSDIE.

Mme FISCHER est interpellée par la mascotte dont le coût s'élève à 500 euros.

Mme BELLANDO propose qu'une évolution et une communication des critères puissent être suggérées afin de remonter un message plus cohérent qu'un vote défavorable.

Le Président invite le Vice-Président CFVU à porter ce message auprès de la commission.

Le Président soumet le projet d'attribution de subventions accordées aux associations étudiantes dans le cadre du FSDIE au vote des administrateurs-rices :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	17
Membres représentés :	4
Total :	21

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	21
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	21
Pour :	21
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : l'attribution de subventions accordées aux associations étudiantes dans le cadre du FSDIE est adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Le Président fait lecture de la question de M. BRUAND sur l'avancement des travaux de la commission "cumul d'emploi/demande autorisation à employeur principal".

Le Président précise avoir discuté de la problématique avec Mme FISCHER, qui aurait *a priori* accepté d'assurer la coordination de ce groupe de travail. Pour répondre à la lecture différente de cette proposition de coordination exprimée par Mme FISCHER, il est proposé de remettre ce point à l'ordre du jour d'une prochaine séance.

Le Président remercie les administrateurs-rices pour ce dernier conseil d'administration de l'année. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h06.

Le Président de l'Université d'Orléans

A blue ink signature, appearing to be 'Eric Blond', written in a cursive style.

Éric BLOND